

Amicale de l'Académie de Musique de la Ville d'Arlon - ASBL  
Place des Chasseurs Ardennais, 10  
6700 ARLON

-----  
Arlon – Aubange – Habay – Izel (Chiny) – Messancy –  
Meix-devant-Virton – Musson – Virton

-----  
A.S.B.L. n°0451161153

## RETROSPECTIVES ET PERSPECTIVES

Depuis plus d'une vingtaine d'années, l'Amicale, instituée en ASBL, fonctionne uniquement avec les cotisations de ses membres (les parents, les étudiants, les professeurs, les sympathisants) sans aucune autre subvention. Servant de relais entre les utilisateurs et l'Académie, l'Amicale assiste le corps enseignant et encourage les élèves dans la poursuite de leurs études artistiques. **Il s'avère important d'avoir des représentants de chaque section désireux de rejoindre le Comité.** Les mandataires présents depuis 1993 – date de la création de l'ASBL -, formulent le vœu de transmettre progressivement expérience et sagesse à de nouveaux membres pour reprendre le flambeau avec la volonté d'œuvrer ensemble, dans la continuité, à la renommée de l'Académie tant à Arlon qu'au travers des sections locales.

## OBJECTIFS ET RÔLE DE L'AMICALE

Selon les Statuts de l'A.S.B.L. l'Amicale a pour objet la participation à la vie artistique de l'Académie, par la promotion, la diffusion et le développement d'activités culturelles de diverses disciplines, en ce compris la pratique et l'étude des arts, de la musique sous toutes ses formes. Afin de contribuer au rayonnement de l'Académie de Musique, l'Amicale aide le personnel enseignant dans différents projets pédagogiques et en soutenant des concerts organisés par l'Établissement. En outre, elle participe à l'acquisition de petit matériel d'appoint restant la propriété de l'Amicale.

Le rôle de l'Amicale accorde la priorité à des actions conduites dans l'intérêt premier des apprenants et à des activités qui sollicitent la participation active des élèves. Cela en fonction d'une distributivité solidaire, puisque que les finances de l'A.S.B.L. proviennent exclusivement des cotisations des parents et des étudiants. Ainsi, pour 2016, l'Amicale est intervenue, entre autres, pour 6 concerts ou auditions d'élèves et elle a participé aux droits d'entrée pour 3 concerts extra-muros. Une petite quarantaine d'étudiants méritants ont aussi été récompensés. De même, différents supports didactiques ont été fournis

## AVANTAGES ACCORDES AUX MEMBRES

Vous bénéficiez

- d'une réduction aux droits d'entrée des concerts programmés par les professeurs ;
- d'une intervention portée désormais à € 50,00 pour les stages résidentiels **suivis, par élève demandeur en ordre de cotisation de membre**, sur preuve d'attestation et de paiement de stage ;
- d'une prise en charge des frais d'accompagnement piano - conformément au règlement en vigueur - pour les concours extérieurs auxquels participent les meilleurs élèves.

## COTISATION ANNUELLE

**Votre cotisation de membre de € 10,00 reste inchangée. Pourriez-vous verser ce modique montant au compte IBAN n° BE62-7509-3697-1561 à l'adresse reprise à l'en-tête. Le Comité espère pouvoir toujours compter sur vous et il vous remercie pour votre aide afin que l'Amicale puisse poursuivre son rôle au sein de l'Académie.**

## APPEL AUX MEMBRES EFFECTIFS

L'Assemblée générale ordinaire de notre Amicale se tiendra le **mercredi 29 mars 2017, à 20H15** à l'adresse de l'Académie. Venez faire part de vos avis, de vos idées et suggestions pour contribuer à l'image de l'Amicale et apporter un souffle d'optimisme.

Comme annoncé ci-dessus, le Comité nécessiterait d'être étoffé. Aussi, un appel est lancé aux candidat(e)s qui désirent en faire partie. Les conditions d'accès renvoient aux Statuts de l'Amicale et plus particulièrement aux articles relatifs à son organisation. Afin de tenir le rôle de trait d'union entre les instances communales et l'Académie, des représentants des sections locales d'Habay, Messancy, Musson, Meix-devant-Virton et Virton sont attendus. Pour être membre effectif, il faut en faire la demande à l'Assemblée générale, montrer un intérêt particulier pour l'Académie et être en ordre de cotisation. Cela vous donne un droit de participation et de vote lors de l'Assemblée générale et par conséquent, un droit de regard sur les tâches du Comité.

Les administrateurs désirent vivement que vous vous manifestiez (rassurez-vous, les réunions ne se tiennent pas toutes les semaines). Les candidatures (par courriel, deux minutes et un clic suffisent) comme membre du Conseil d'Administration parviendront à la présidente dès ce jour et jusqu'à la veille de l'Assemblée Générale, soit le mardi 28 mars 2017.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Présidente/trésorière :

**Mme KOLP-TREMOUROUX Odile, Voie de la Liberté 9, 6717 ATTERT**

Tél. : 063/22.53.28

e-mail : [kolpodile@gmail.com](mailto:kolpodile@gmail.com)

### Secrétaire :

**Mr POCHET Jean, Rue de Guerlange 57, 6791 ATHUS**

Tél. : 063/38.86.25

e-mail : [jpochet\\_55@hotmail.com](mailto:jpochet_55@hotmail.com)

### Membres :

**Mr BACH Patrice, Rue Sainte-Anne 40, 6813 TERMES (CHINY)**

Tél. : 063/22.76.97 Fax : 063/23.30.99 (Bureau)

e-mail : [patrice.bach@skynet.be](mailto:patrice.bach@skynet.be)

**Mr BIREN Raymond, Rue Lingenthal 18, 6700 WALTZING (ARLON)**

Tél. : 063/22.68.71

e-mail : [birenraymond@gmail.com](mailto:birenraymond@gmail.com)

**Mr JACQUES Francis, Rue des Marronniers 21, 6810 MOYEN-IZEL (CHINY)**

Tél. : 061/32.82.24 Fax : idem

e-mail : [jacquesfrancis@skynet.be](mailto:jacquesfrancis@skynet.be)

**Mme GEELS Catherine Avenue de Mersch 191, 6700 ARLON**

Tél. : 063/22.23.41

e-mail : [cgeels@skynet.be](mailto:cgeels@skynet.be)

**Sont également membres effectifs**

**Mme NICKERS Marie-Béatrice, Rue du Monument 24, 6800 LIBRAMONT**

**Mme REZER-PIRE Marie-Louise, Rue des Croix de Feu 27, 6700 ARLON**

**Mme LAMBRECHTS Claude, Route de Luxembourg 138, 6700 ARLON**